

# Plan d'actions 2018-2019

## Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie

### MISSION

Assurer la concertation, la planification ainsi que la conciliation des usages de l'eau en fonction des principes de la gouvernance participative et de la mise en œuvre d'une gestion intégrée et concertée à l'échelle des bassins versants de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) du nord de la Gaspésie.

### MANDAT

Élaborer et mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et suivre sa mise en œuvre en s'assurant d'informer et de consulter les acteurs et les citoyens de la ZGIE du nord de la Gaspésie.

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1. Participer à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant comme voulu dans la Politique nationale de l'eau du Québec;
2. Promouvoir la protection et la mise en valeur des ressources en eau;
3. Contribuer à développer une approche de concertation en favorisant la gouvernance participative de tous les usagers et intervenants associés à l'eau;
4. Favoriser la création de tables de concertation afin d'organiser la gestion intégrée de l'eau à l'échelle locale, et ce, dans une perspective de développement durable;
5. Promouvoir et favoriser l'acquisition et la diffusion de connaissances des bassins versants de la ZGIE du nord de la Gaspésie afin de mieux informer, sensibiliser et mobiliser les utilisateurs, les intervenants et la population.

*Ensemble, décidons de l'avenir de la ressource EAU !*

## 1. PROMOTION DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

La promotion de la mise en œuvre du plan directeur de l'eau (PDE) du nord de la Gaspésie passe par des actions visant – en premier lieu – à faire connaître aux divers acteurs de l'eau les enjeux, les orientations et les objectifs du PDE. De ces actions – menées à la fois à partir d'activités de concertation, d'accompagnement, de sensibilisation et de diffusion – peuvent découler des changements dans les pratiques de chacun de ces acteurs, contribuant ainsi à la mise en œuvre du PDE.

### 1.1 – Concertation et accompagnement

*Action 1.1.1 – Poursuivre le déploiement du programme « Engagé pour l'eau : partenaires du plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie »*

- Rechercher de nouveaux partenaires engagés pour l'eau.
- Élaborer des plans d'action avec les acteurs engagés : rencontre préparatoire, préparation d'un plan préliminaire par le CENG et validation par l'acteur engagé.
- Accompagner les acteurs engagés dans la réalisation de leur plan d'action respectif.

*Action 1.1.2 – Offrir un accompagnement professionnel et financier aux acteurs de l'eau à partir du Fonds EAU Nord Gaspésie (4<sup>e</sup> édition) – Volet I et II*

- Lancer l'appel de projets du Fonds EAU Nord Gaspésie pour 2018-2019.
- Analyser les demandes au Fonds EAU Nord Gaspésie.
- Sélectionner les projets à financer en 2018-2019.

*Action 1.1.3 – Représenter le CENG et faire valoir les objectifs du PDE sur différentes instances de concertation actives sur le territoire du nord de la Gaspésie*

- Participer à la réflexion menée en concertation par l'UQAR sur les priorités d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de la Gaspésie.
- Rétirer les demandes aux entreprises d'exploration des hydrocarbures actives sur le territoire en vue de siéger sur les comités de suivi de leurs différents projets.
- Sensibiliser les acteurs régionaux aux enjeux de l'eau reliés aux activités d'aménagement forestier :
  - En participant activement aux consultations découlant des tables GIRT régionales,
  - En siégeant au comité sur la voirie forestière relevant des tables GIRT régionales,
  - En siégeant au comité sur les bandes riveraines relevant des tables GIRT régionales,
  - En participant à la réflexion régionale visant à moduler l'utilisation du concept d'aire équivalente de coupe (AEC) en lien avec les enjeux d'habitat aquatique et d'aléas fluviaux.
- Faciliter l'arrimage entre les objectifs du PDE et les problématiques des milieux marins et côtiers bordant la ZGIE du nord de la Gaspésie en siégeant à la table de concertation « Est » du Comité ZIP Gaspésie.
- Faciliter l'arrimage entre les objectifs du PDE et les problématiques environnementales localisées à l'intérieur de la ZGIE du nord de la Gaspésie en siégeant au conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

*Action 1.1.4 – Accompagner les acteurs municipaux du territoire du nord de la Gaspésie dans la réalisation de leurs diverses responsabilités en lien avec la gestion de l'eau et de ses écosystèmes.*

- Soutenir les municipalités concernées dans la réalisation d'analyses de vulnérabilité de sources d'eau potable.
- Soutenir les MRC concernées dans l'élaboration de plans régionaux de conservation des milieux humides et hydriques.

## 1.2 – Sensibilisation

*Action 1.2.1 – Mener une activité d'information et de formation sur la gestion des embâcles de bois mort*

- Organiser un événement – en collaboration avec l'UQAR – pour informer et sensibiliser les acteurs de l'eau sur la gestion des embâcles de bois mort.

*Action 1.2.2 – Mener des activités de sensibilisation auprès des jeunes d'âge scolaire sur les enjeux de l'eau*

- Poursuivre la mise en œuvre du programme éducatif « J'adopte un cours d'eau » auprès des élèves du secondaire dans le cadre du projet « Des rivières surveillées : s'adapter pour l'avenir! ».
- Offrir un atelier sur les bassins versants aux élèves de 4<sup>e</sup> secondaire.
- Offrir un atelier sur la découverte des milieux humides aux écoles primaires.
- Soutenir les écoles participant au programme « Histoire de saumons ».

*Action 1.2.3 – Mener des activités de sensibilisation auprès des riverains sur les enjeux de l'eau*

- Planifier et organiser des rencontres de sensibilisation auprès des riverains (lacs et rivières) sur le maintien de bandes riveraines et sur l'adoption de bonnes pratiques.

*Action 1.2.4 – Mener des activités de sensibilisation auprès des acteurs régionaux sur les enjeux de l'eau en lien avec la filière des hydrocarbures*

- Tenir une ou des séances d'information sur les enjeux de l'eau liés au développement de la filière des hydrocarbures.

*Action 1.2.5 – Mener des activités de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) de milieux humides et hydriques*

- Installer des panneaux de sensibilisation sur les EEE à proximité de différents lacs.
- Amorcer l'élaboration d'une trousse de sensibilisation et de contrôle sur les EEE.

## 1.3 – Diffusion

*Action 1.3.1 – Mettre en place ou consolider des outils de diffusion visant à faire connaître les enjeux de l'eau ou les actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PDE*

- Ajouter des données nouvelles à la cartographie interactive.
- Diffuser – sous la forme de Flash Inf'eau ou d'articles de journaux – des informations spécifiques à des thématiques d'actualité en lien avec les enjeux soulevés par le PDE.
- Mettre à jour les onglets sur le PDE à l'intérieur du site Internet du CENG.

## 2. MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

La mise à jour du PDE du nord de la Gaspésie passe par des actions visant – en premier lieu – à mieux connaître les bassins versants de la ZGIE du nord de la Gaspésie. Ces actions – menées à la fois par des activités d'acquisition de connaissances et de compilation d'informations sur le territoire – permettront de raffiner l'état de connaissances des problématiques de l'eau et de ses écosystèmes pour le nord de la Gaspésie et, ultimement, de bonifier l'ensemble des éléments du PDE : portrait, diagnostics et plan stratégique.

### 2.1 – Acquisition de connaissances

*Action 2.1.1 – Réaliser la caractérisation de différents écosystèmes riverains ou humides sur le territoire du nord de la Gaspésie*

- Caractériser l'état des berges et la qualité de la bande riveraine d'un tronçon de la rivière Saint-Jean en collaboration avec le gestionnaire de cette rivière à saumon (*dans le cadre d'un engagement du volet II du Fonds EAU Nord Gaspésie en 2017-2018*).
- Réaliser la caractérisation de projets retenus dans le cadre du volet II du Fonds EAU Nord Gaspésie pour l'année 2018-2019.

En cours de discussion :

- Accompagnement dans la caractérisation d'un tronçon de la rivière de Mont-Saint-Pierre et des milieux humides adjacents.

Ces activités sont strictement financées par le fonds, et non par la convention d'aide financière du MDDELCC.

*Action 2.1.2 – Effectuer le suivi de l'état de santé de différentes rivières sur le territoire du nord de la Gaspésie*

- Procéder à l'échantillonnage de l'eau des rivières Cap-Chat et Sainte-Anne dans le cadre du Réseau-rivières portant sur le suivi de la qualité de l'eau.
- Procéder à l'échantillonnage et à l'analyse du benthos des rivières Madeleine et Dartmouth à partir du programme de surveillance volontaire « SurVol Benthos » et dans le cadre du projet « Des rivières surveillées : s'adapter pour l'avenir! ».
- Réaliser la caractérisation de projets retenus dans le cadre du volet II du Fonds EAU Nord Gaspésie pour l'année 2018-2019.

En cours de discussion :

- Accompagnement dans l'élaboration d'un projet de suivi sur l'apport en sédiments dans l'eau lors de la fermeture de chemins forestiers et du retrait de traverses de cours d'eau à l'intérieur de l'habitat du caribou de la Gaspésie.

Cette activité est strictement financée par le fonds, et non par la convention d'aide financière du MDDELCC.

*Action 2.1.3 – Contribuer à la caractérisation de la dynamique fluviale et des risques d'aléas fluviaux de différentes rivières sur le territoire du nord de la Gaspésie*

- Établir, en partenariat avec l'UQAR, des diagnostics hydrogéomorphologiques (HGM) – c'est-à-dire des diagnostics axés sur l'identification des styles fluviaux et des formes fluviales susceptibles de conditionner la dynamique d'une rivière et les risques d'aléas associés (p. ex. inondation, érosion, etc.) – pour différentes rivières estimées prioritaires sur le territoire du nord de la Gaspésie.
  - Rassembler les données de diagnostics HGM existants.
  - Identifier les rivières prioritaires pour établir ou compléter des diagnostics HGM.
  - Établir un partenariat avec l'UQAR pour le suivi de l'élaboration des diagnostics.
  - Amorcer l'élaboration des diagnostics prioritaires.
- Évaluer les possibilités d'engagement du CENG dans le projet de référencement des inondations au Québec mis en place, notamment, par le ROBVO, le ministère de la Sécurité publique et l'Université Laval.

*Action 2.1.4 – Amorcer l'acquisition de connaissances sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) des milieux humides et hydriques présentes sur le territoire du nord de la Gaspésie*

- Procéder à l'identification formelle d'espèces exotiques envahissantes observées à différents endroits de la ZGIE du nord de la Gaspésie.
- Constituer une base de données internes visant à inventorier les observations d'espèces exotiques envahissantes faites à l'intérieur de la ZGIE du nord de la Gaspésie.

## 2.2 – Compilation d'informations et de données

*Action 2.2.1 – Acquérir auprès des acteurs de l'eau différentes informations et données nouvelles sur les bassins versants du nord de la Gaspésie*

- Compiler et organiser les données recueillies à partir des fiches d'observation remplies par les acteurs de l'eau dans le cadre du réseau de suivi de la ressource EAU.
- Établir – notamment dans le cadre du programme « Engagé pour l'eau (...) » – des ententes de partage d'informations et de données sur l'eau et ses écosystèmes.

*Action 2.2.2 – Intégrer les informations et données nouvelles sur les bassins versants du nord de la Gaspésie à l'intérieur des outils de compilation du CENG*

- Mettre à jour la base de données interne compilant les données disponibles relatives à la ressource EAU et ses écosystèmes au nord de la Gaspésie.
- Mettre à jour le « Bilan des données disponibles relatives à la ressource EAU et ses écosystèmes au nord de la Gaspésie ».

*Action 2.2.3 – Amorcer la mise à jour des éléments constitutifs du plan directeur de l'eau : portrait, diagnostics et plan stratégique*

- Intégrer les nouvelles données disponibles et accumulées au cours des dernières années à l'intérieur du portrait et des diagnostics du PDE.
- Réviser les actions inscrites au plan stratégique du PDE sur la base des plans d'action découlant des acteurs de l'eau associés au programme « Engagé pour l'eau (...) ».

### 3. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

Le suivi de la mise en œuvre du PDE du nord de la Gaspésie passe par des actions visant à recueillir, auprès des acteurs de l'eau (incluant le CENG), les informations nécessaires permettant d'évaluer leur contribution respective à l'atteinte des objectifs du PDE. Ces actions – menées essentiellement dans le cadre des activités d'accompagnement du CENG – permettront de dégager une appréciation globale de la progression de la mise en œuvre du PDE et d'envisager, le cas échéant, des ajustements nécessaires.

#### 3.1 – Suivi de l'accompagnement

*Action 3.1.1 – Procéder au suivi de la mise en œuvre des actions réalisées par les acteurs de l'eau adhérant au programme « Engagé pour l'eau : partenaires du plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie »*

- Prendre contact avec les acteurs engagés pour établir le bilan annuel de la progression de leurs actions respectives dans le cadre du programme « Engagé pour l'eau (...) ».
- Associer les actions menées par les acteurs engagés à la progression de l'atteinte des objectifs du PDE.

*Action 3.1.2 – Procéder au suivi des projets réalisés dans le cadre du Fonds EAU Nord Gaspésie (4 édition) – Volet I et II*

- Faire le suivi des projets financés au cours de l'année 2018-2019.
- Faire le suivi – notamment auprès de l'UQAR – des projets financés antérieurement et dont la réalisation devrait se compléter en 2018-2019.
- Associer les projets menés avec le soutien du fonds à la progression de l'atteinte des objectifs du PDE.

#### 3.2 – Suivi de la contribution du CENG à la mise en œuvre du PDE

*Action 3.2.1 – Procéder au suivi des projets réalisés par le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie*

- Associer les efforts d'acquisition de connaissances – réalisés par le CENG dans une perspective de mise à jour du PDE – à la progression de l'atteinte des objectifs du PDE.

*Action 3.2.2 – Procéder à la reddition du suivi de la mise en œuvre du PDE auprès du MDDELCC*

- Effectuer le suivi de la mise en œuvre des actions/réalisations du PDE auprès du MDDELCC à partir des formulaires 1 et 2 devant être remplis annuellement.

## 4. GESTION CORPORATIVE

La gestion corporative du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie passe – en premier lieu – par des actions visant à assurer efficacement la gouvernance et la gestion interne et administrative de l'organisme. En complément, la participation à des formations et à divers événements permet d'améliorer la gestion de l'organisme et son implication dans le plan directeur de l'eau. Enfin, les actions de communication de l'organisme permettent de tenir le public informé de ses activités, ce qui favorise une gestion corporative saine et transparente.

### 4.1 – Gouvernance

*Action 4.1.1 – Maintenir une table de concertation réunissant les acteurs de l'eau de la zone de gestion intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie*

- Réunir la table de concertation afin que les acteurs de l'eau puissent assister le CENG dans ces mandats, soit :
  - La promotion de la mise en œuvre du PDE
  - La mise à jour du PDE.
  - Le suivi de la mise en œuvre du PDE.

*Action 4.1.2 – Assurer la gestion corporative du CENG à titre d'organisme à but non lucratif*

- Réunir le conseil d'administration – conformément aux règlements généraux de l'organisme – aussi souvent que nécessaire pour assurer la bonne gestion et le bon fonctionnement du CENG.
- Tenir – conformément aux règlements généraux de l'organisme – une assemblée générale annuelle auprès des membres du CENG.
- Consolider et maintenir à jour la liste des membres du CENG.

### 4.2 – Gestion interne et administrative

*Action 4.2.1 – Assurer la planification et le suivi des activités du CENG*

- Réaliser le plan d'action annuel du CENG pour l'année 2018-2019.
- Réaliser le rapport d'activités du CENG pour l'année 2017-2018.
- Tenir régulièrement des réunions de codirection.

*Action 4.2.2 – Assurer la gestion financière et la comptabilité du CENG*

- Réaliser les prévisions et les suivis budgétaires du CENG.
- Organiser et faire le suivi de la comptabilité courante et du service de paie.
- Assurer le suivi des dossiers financiers et administratifs, notamment dans le cadre de la convention d'aide de financement avec le MDDELCC :
  - Effectuer la planification des activités et les prévisions budgétaires associées à l'aide financière du MDDELCC (à partir des formulaires 3 et 5),
  - Effectuer le bilan des activités et le bilan des dépenses réelles associées à l'aide financière du MDDELCC (à partir des formulaires 3 et 5),
  - Remplir les autres livrables requis par le MDDELCC.
- Allouer, au besoin, des contrats et assurer leur suivi.

#### *Action 4.2.3 – Assurer la gestion des ressources humaines du CENG*

- Procéder à l'embauche de nouvelles ressources humaines en fonction des besoins du plan d'action annuel 2018-2019 et des mandats découlant de la nouvelle convention d'aide financière avec le MDDELCC.
- Accompagner et superviser les ressources humaines engagées en fonction des responsabilités respectives de la codirection.
- Procéder à la formation de secouristes en milieu de travail reconnue et exigée par le Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).
- Faire l'acquisition du matériel informatique et bureautique nécessaire pour subvenir aux besoins des nouvelles ressources humaines embauchées.

### 4.3 – Communication

#### *Action 4.3.1 – Informer les acteurs de l'eau et le public des activités menées par le CENG*

- Rédiger des revues électroniques semestriels informant les acteurs de l'eau et le public sur les activités de l'organisme.
- Informer régulièrement, par les médias sociaux (Facebook et Twitter), les acteurs de l'eau et le public sur les activités de l'organisme.
- Rédiger, occasionnellement et au besoin, des communiqués de presse.

### 4.4 – Soutien et formation

#### *Action 4.4.1 – Participer, au besoin, à diverses activités de soutien et de formation*

- Participer aux rendez-vous annuels des organismes de bassins versants (OBV) organisés par le ROBVQ.
- Participer, au besoin, aux formations ou aux événements (colloques, congrès, forums) proposés par le ROBVQ ou d'autres acteurs de l'eau.